

Colonel hors classe
Jean-Luc BECCARI

Marseille, le 04 DEC. 2023

Chef de Corps
Directeur départemental
des services d'incendie et de secours
des Bouches-du-Rhône

Le chef de Corps

à

Mesdames et Messieurs
les Sous-directeurs, chefs de groupement
de centre et de service

Dossier suivi par :
Sous-direction Compétence humaine

N° 411693



Objet : Déclaration de vacance de postes de sapeurs-pompiers volontaires
saisonniers
P. jointe : Avis de vacance de postes

Je vous prie de trouver ci-joint un avis de vacance de postes de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers au sein du service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône (SDIS 13), pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2024.



Colonel hors classe
Jean-Luc BECCARI

AVIS DE VACANCE DE POSTE du 1^{er} juin au 30 septembre 2024
GECI-2024-01
RENFORTS CENTRES DE SECOURS

Voie de recrutement :	Grade(s) recherché(s) :	Organigramme :	Localisation principale :
Sapeurs-pompiers volontaires saisonniers	Sapeurs-pompiers volontaires non officiers	Sous-direction Compétence humaine Groupement Engagement citoyen Bureau des Saisonniers	Renforts en centres de secours au corps départemental des Bouches-du-Rhône

MISSIONS :

Dans le cadre de la couverture des risques liés à la saison estivale, le service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône (SDIS 13) engage des sapeurs-pompiers volontaires saisonniers, pour la période du **1^{er} juin au 30 septembre 2024**.

Les personnels, affectés en unités territoriales, participeront à l'activité opérationnelle et au dispositif préventif de lutte contre les feux de forêts, selon leur qualification.

Possibilités de participer à une formation FDF1 organisée par le SDIS13, dans la limite des places disponibles.

Hébergement et équipements de protection individuelle mis à disposition par le SDIS 13.

Tickets restaurant d'une valeur de 4,80€ dans les conditions d'octroi de votre centre de secours d'affectation.

Cette année le SDIS 13 est sollicité pour participer au dispositif préventif de sécurité NRBC (DPS NRBC) dans le cadre des jeux olympiques 2024.

Le DPS NRBC sera activé du 24 juillet au 8 août tous les jours de 09h00 à 21h00 (minuit en cas de besoin) dans une structure du SDIS 13 proche de l'agglomération marseillaise. Il est proposé aux candidats d'intégrer ce dispositif s'ils le souhaitent. Les candidats retenus passeront la formation DECONTA1 durant 2 jours les 22 et 23 juillet 2024.

Les candidats qui souhaitent intégrer le DPS NRBC peuvent choisir l'une des options suivantes :

- Participer uniquement au DPS NRBC dans son intégralité du 24 juillet au 8 août.
- Participer à l'ensemble des activités du SDIS 13 et intégrer de manière ponctuelle le DPS NRBC (engagement de 45 jours minimum demandé).
- Participer à l'ensemble des activités du SDIS 13 et intégrer l'intégralité du DPS NRBC du 24 juillet au 8 août (engagement de 45 jours minimum demandé).

Les DPS NRBC seront rémunérés sur une base de 12 heures (minimum) à 100% de l'indemnité horaire de base des sapeurs-pompiers volontaires par jour.

Les personnels retenus pour l'intégralité du DPS NRBC seront hébergés au Centre de Formation Départemental (CFD) (commune de Velaux).

Les repas du midi et du soir seront pris en charge par le service.

PROFIL :**Conditions d'engagement :**

- être majeur (18 ans au plus tard le 01/06/2024) ;
- être SPV non officier ;
- compétence minimale requise : équipier de sapeur-pompier volontaire (mention secours d'urgence aux personnes, incendie et opérations diverses) ;
- disponibilité minimum d'un mois consécutif ;
- avoir l'autorisation de son autorité d'emploi.

Compétences appréciées :

- FDF1, FDF2 ;
- équipier secours routier ;
- chef d'agrès une équipe, chef d'agrès tout engin ;
- permis VL/PL, COD1, COD2 VL/PL.

COMMENT CANDIDATER :

SDIS13 : <https://pompiers13.org/rejoignez-nous/saisonnier/>

Rendez-vous à l'adresse : <https://forms.gle/iw8i2o7nweFPqguy9>
ou flashez le QR code ci-contre

Date limite de pré-inscription en ligne : 7 avril 2024

Date limite de retour des dossiers : 12 mai 2024

QR code :